

DÉCLARATION DE L'ENTREPRISE REQUÉRANTE

Le soussigné, représentant autorisé de l'entreprise requérante :

- autorise la SODEC à collecter et utiliser tout renseignement nécessaire à l'analyse et au traitement du dossier de l'entreprise requérante, ainsi qu'à discuter et dévoiler lesdits renseignements ou partie de ceux-ci à toutes personnes ou entités, incluant toutes entités gouvernementales et tous participants financiers confirmés ou envisagés, auxquelles la SODEC juge nécessaire de les transmettre dans le cadre de l'analyse et du traitement dudit dossier. Ces personnes et entités sont autorisées à discuter et dévoiler à la SODEC tout renseignement se rapportant à l'entreprise requérante et à son dossier;
- autorise la SODEC et ses mandataires à utiliser les renseignements collectés par ces derniers relativement au dossier de l'entreprise requérante à des fins d'études, de recherches ou de statistiques sur les industries culturelles, et à transmettre ces renseignements ou partie de ceux-ci sous forme de données agrégées, si elle le juge à propos, à d'autres personnes et organismes publics ou privés poursuivant ces mêmes fins, tels que l'Institut de la statistique du Québec;
- autorise la SODEC à rendre publique (via son site Internet, incluant le site voué aux jeunes créateurs ou autres médias), si jugé pertinent par la SODEC et sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, toute information se rapportant à toute aide accordée et à la nature du ou des projets soutenus, dont notamment le titre du projet, la maison de production, les principaux participants (réalisateur, scénariste, comédiens, etc.), la durée, le support, le genre, le distributeur, ainsi qu'à présenter un sommaire du projet et un extrait vidéo de celui-ci;
- déclare avoir pris connaissance du libellé Aide aux festivals et aux galas, et que la demande d'aide financière et le projet sont conformes et demeureront conformes audit programme;
- déclare que l'entreprise requérante, de même qu'à sa connaissance, toute partie apparentée à celle-ci ne sont impliquées dans aucun cas d'insolvabilité les concernant, aucun litige réel ou potentiel, poursuite judiciaire, requête du gouvernement, et n'ont aucun jugement rendu contre elles et non satisfait;
- déclare que les principaux intervenants ont leur résidence fiscale au Québec depuis au moins deux ans (voir la « résidence fiscale » dans le programme);
- déclare et garantit par la présente que tous les renseignements et documents soumis dans le cadre de cette demande sont exacts, véridiques et complets;
- s'engage à conserver dans ses dossiers l'original de ce document, de tout document l'accompagnant et accompagnant la demande et d'en remettre un exemplaire à la SODEC sur demande, lequel engagement est réputé accepté du seul fait de transmettre le présent document numérisé à la SODEC. La société requérante reconnaît que la reproduction numérique du présent document ou de tout document qui pourrait être joint possède la même valeur juridique que la version originale en format papier et qu'elle peut être déposée en preuve afin d'établir son contenu;
- si l'entreprise requérante emploie 50 personnes ou plus : déclare qu'elle respecte les obligations qui s'appliquent à elle en vertu de la Charte de la langue française quant à la francisation de l'entreprise, et qu'à cet égard elle possède les certificats ou attestations requis, le cas échéant, ou qu'elle en est exemptée. Par ailleurs, l'entreprise requérante ne figure pas à la liste des entreprises pour lesquelles l'Office de la langue française a refusé de délivrer une attestation, ou dont il a suspendu ou annulé une attestation ou un certificat. Cette déclaration de l'entreprise requérante est essentielle pour l'octroi de toute subvention ou la conclusion de tout contrat avec la SODEC.

Signature du représentant autorisé de l'entreprise requérante

Date

Nom du signataire en lettres moulées

Le signataire de la présente déclaration doit être un administrateur de l'entreprise ou son principal dirigeant, tel que mentionné au Registre des entreprises du Québec au moment de la signature, ou doit être dûment autorisé à engager l'entreprise requérante par résolution des administrateurs de l'entreprise requérante (dans ce cas, la résolution autorisant le signataire doit être jointe à la présente déclaration). Les conditions ci-avant mentionnées sont également applicables à toute convention à intervenir entre l'entreprise requérante et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) relativement au projet faisant l'objet de la présente demande, ainsi que tout autre document y afférent.